



Vos réf. :

Nos réf. : mda/mib/tom/tce/ara/cvd

Annexe(s) : 1

Monsieur Willy BORSUS
Vice-Président
Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur,
de la Recherche et de l'Innovation, du
Numérique, de l'Agriculture et de
l'Aménagement du territoire
Rue Mazy, 25-27

5100 NAMUR

Namur, le 28 avril 2020

Monsieur le Ministre,

Concerne : Les implications du « déconfinement » par phases sur les délais de rigueur

Le 18 mars 2020, le Gouvernement wallon a décidé de manière exceptionnelle mais justifiée, la suspension temporaire des délais de rigueur et de recours fixés dans l'ensemble de la législation et réglementation wallonnes ou adoptés en vertu de celles-ci. Cette décision, attendue et demandée par les villes et communes, leur a permis d'organiser au mieux leurs services, leur gestion et leurs interactions avec les citoyens. Les autorités locales ont ainsi pu mettre tout en œuvre pour assurer la continuité du service public et l'opérationnalisation des missions qui leur incombe.

Par une décision récente, cette période de suspension a été prolongée jusqu'au 30 avril 2020, soit quelques jours avant la fin initiale de la période de confinement décidée par le Gouvernement fédéral. Nous ne pouvons que saluer cette décision cohérente et pragmatique.

A quelques heures de cette échéance, nous tenons à attirer votre attention sur les conséquences de la fin de cette suspension sur la gestion des autorisations administratives et de la nécessité d'assurer la cohérence avec les modalités de déconfinement telles qu'envisagées par le Conseil national de Sécurité.

Aux fins de permettre aux villes et communes de se préparer à la reprise effective, il est tout d'abord essentiel qu'une information claire et rapide soit donnée sur la prolongation ou non de la période de suspension actuelle des délais de rigueur. La réouverture des commerces et services non essentiels étant normalement prévue pour le 11 mai 2020, toute anticipation voulue par la Wallonie doit être explicite et certaine pour garantir un message univoque auprès des citoyens, des employés et des décideurs locaux.

Il est ensuite indispensable de régler la question des conséquences de cette reprise sur la gestion des autorisations urbanistiques et plus spécifiquement sur celles nécessitant, pour être délivrées, un mode de participation du public (permis d'urbanisme, permis d'environnement, d'implantations commerciales, questions de voirie, outils de planification, etc.). La fin de la suspension induit en effet l'obligation pour les communes de (re)lancer les annonces de projet ou enquêtes publiques. Or cette

nécessaire participation du public – dont le non-respect est la source reconnue de nullité des autorisations administratives – apparaît contraire au déconfinement graduel tel qu'imposé par l'Etat fédéral. En effet, ces processus participatifs emportent notamment la nécessité pour le citoyen de procéder aux affichages nécessaires, de pouvoir consulter ceux-ci et d'obtenir auprès de l'administration communale toutes les informations utiles. Or, la conférence de presse de ce 24 avril, nous apprend que jusqu'au 11 mai 2020, seuls les déplacements essentiels restent possibles¹.

Dès lors, si le Gouvernement wallon souhaite une reprise complète des activités administratives soumises à délai de rigueur, il convient de mettre en place urgemment les règles susceptibles d'assurer leur effectivité en garantissant notamment l'accès à l'information dans toutes ses composantes par le citoyen.

Dans l'intervalle, si la volonté est de ne pas activer, au travers d'un nouvel arrêté de pouvoirs spéciaux, la seconde et possible prolongation de suspension des délais de rigueur, nous vous proposons en annexe une solution susceptible de rendre effective la participation du public. Si elle vous agrée, il nous apparaît indispensable que vous puissiez la confirmer et la diffuser officiellement auprès des villes et communes wallonnes.

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Michèle BOVERIE
Secrétaire générale

Maxime DAYE
Président

Conseiller Expert : Thibault Ceder : tél. 081 24 06 33, e-mail : thibault.ceder@uvcw.be
Conseiller : Arnaud Ransy : tél. 081 24 06 29, e-mail : arnaud.ransy@uvcw.be
Directeur de Département : Tom De Schutter, tél. 081 24 06 30, e-mail : tom.deschutter@uvcw.be

Courrier transmis à :

Monsieur Elio Di Rupo - Ministre-Président
Monsieur Philippe Henry - Vice-Président
Madame Christie Moréale - Vice-Présidente
Monsieur Pierre-Yves Dermagne - Ministre du logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
Monsieur Jean-Luc Crucke - Ministre des Finances
Madame Valérie De Bue – Ministre de la Fonction publique
Madame Céline Tellier – Ministre de l'Environnement

¹ A l'heure d'écrire ces lignes, nous ne disposons toujours pas des arrêtés explicitant le phasage de se déconfinement.